

## **AVIS DE RECHERCHE**

### ***Cherche CHSM désespérément !***

#### **Rappel des faits.**

La dernière réunion du CHSM (Comité d'hygiène et de sécurité ministériel) remonte au 28 mars 2007 ! Oui, vous avez bien lu : 2007 !

Il convient de préciser que la réunion précédente qui s'était tenue le 1er février 2007, était, en fait, une réunion extraordinaire demandée par l'ensemble des organisations syndicales et entièrement consacrée à la souffrance au travail.

**Donc en 2007, il n'y a eu qu'une réunion.** Rappelons quand même, au risque de passer pour des obsédés textuels, que le décret du 28 mai 1981 modifié prévoit que le CHS doit au minimum se réunir deux fois par an !

#### **Qu'en est il pour 2008 ?**

Une réunion était prévue le 28 mars 2008 - soit un an, jour pour jour, après la précédente - Belle régularité.

Las, cette réunion n'a pas pu se tenir pour cause du boycott de certaines organisations syndicales, malheureusement coutumières du fait, pour ou contre rien dont on se souviendra mais toujours au dépend des agents qui élisent pourtant leurs représentants, nous semble t-il, pour les défendre !

À ce jour, plus aucune date n'a été fixée par la DAGEMO pour une prochaine réunion. Celle-ci n'aura donc pas lieu avant l'automne, soit au mieux un an et demi après la dernière !

**Si le ministère du travail a clairement mis la santé des travailleurs au cœur de son action au travers, notamment, du Plan Santé Travail, on ne peut pas dire que la sécurité, la santé et les conditions de travail de ses agents soient, elles, au cœur de ses préoccupations ! Cette situation est inacceptable et vaudrait une sanction pénale à n'importe quel chef d'entreprise.**

**Au moment où les services sont violemment touchés par la RGPP et que l'avenir des agents et de leurs missions est incertain, il est urgent que le CHSM se réunisse pour que les représentants du personnel puissent rappeler à l'administration que les agents du Ministère du Travail sont des personnes humaines et que l'on ne les déménage pas comme des meubles.**

**Nous demandons juste un peu de considération pour les agents du ministère du travail et réclamons que le CHSM se réunisse et fonctionne normalement, a fortiori en ces moments difficiles.**

Paris, le 20 juin 2008